

PARTIE V : le rapport financier

- Le bilan et les comptes de pertes et profits
- L'affectation du résultat du bilan
- Le rapport du commissaire aux comptes

68
71
72



Bilans aux 31 décembre 2010 et 2009

(En milliers de francs congolais)

ACTIF	2010	2009
TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES		
Caisses, Banque Centrale et correspondants	171 113 460	149 033 546
Créances sur les établissements de crédit	9 922	90 844
Portefeuille effets publics et semi publics	30 000 000	1 889 000
Total trésorerie et opérations interbancaires	201 123 382	151 013 390
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE		
Portefeuille effets commerciaux	5 072 199	2 731 534
Clients débiteurs	102 380 236	92 821 899
Total opérations avec la clientèle	107 452 435	95 553 433
COMPTES DES TIERS ET DE REGULARISATION		
Régularisations actives	1 907 914	2 259 283
Divers actifs	3 033 374	4 661 768
Total comptes des tiers et de régularisation	4 941 288	6 921 051
VALEURS IMMOBILISEES		
Valeurs immobilisées incorporelles et corporelles nettes	14 238 724	12 408 340
Immobilisations en cours	1 354 582	1 239 994
Portefeuille titres	35 404	35 404
Garanties et cautionnements	80 886	81 736
Total valeurs immobilisées	15 709 596	13 765 474
TOTAL ACTIF	329 226 701	267 253 348
COMPTES D'ORDRE		
Engagements donnés	68 681 927	43 590 273
Engagements reçus	354 766 228	297 796 446
Engagements internes	140 848 571	102 746 533
Total comptes d'ordre	564 296 726	444 133 252



PASSIF	2010	2009
TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES		
Correspondants Lori et Banque Centrale	3 906 104	2 433 273
Banques découverts	2 722 627	122 027
Total trésorerie et opérations interbancaires	6 628 731	2 555 300
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE		
Dépôts et comptes courants à vue	217 662 679	173 422 368
Dépôts à terme et sur livrets	18 608 092	21 817 335
Autres comptes de la clientèle	14 929 072	14 005 227
Total opérations avec la clientèle	251 199 843	209 244 930
COMPTES DES TIERS ET DE REGULARISATION		
Régularisations passives	12 321 317	7 200 607
Divers passifs	12 438 938	8 337 495
Total comptes des tiers et de régularisation	24 760 255	15 538 102
CAPITAUX PERMANENTS		
Capital	4 975 769	4 975 769
Réserves et primes d'émission	5 492 430	3 461 160
Plus-value de réévaluation des valeurs immobilisées	7 316 618	6 192 608
Provisions réglementées	5 537 460	5 548 239
Provisions pour risques, charges et pertes	16 458 045	14 765 745
Report à nouveau	1 252 384	1 217 993
Bénéfice de l'exercice	5 605 166	3 753 502
Total capitaux permanents	46 637 872	39 915 016
TOTAL PASSIF	329 226 701	267 253 348

Comptes de pertes et profits des exercices clos aux 31 décembre 2010 et 2009

(En milliers de francs congolais)

	2010	2009
Produits sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	328 059	219 081
Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	(802 220)	(378 205)
Produits sur opérations avec la clientèle	15 758 582	12 699 497
Charges sur opérations avec la clientèle	(936 355)	(852 833)
Autres produits bancaires	30 776 824	28 572 594
Autres charges bancaires	(2 257 546)	(1 782 653)
Produit net bancaire	42 867 344	38 477 481
Produits accessoires	6 427 344	6 320 046
Charges générales d'exploitation	(15 351 066)	(13 339 673)
Charges du personnel	(15 151 235)	(12 299 983)
Impôts et taxes	(665 302)	(360 014)
Résultat brut d'exploitation	18 127 085	18 797 857
Dotations aux amortissements	(1 459 037)	(1 309 574)
Résultat courant avant impôt et exceptionnel	16 668 048	17 488 283
Résultat sur cession d'éléments d'actifs	80 094	(10 788)
Dotations et reprise sur provisions	(4 728 509)	(8 782 957)
Résultat exceptionnel	(841 742)	(1 843 654)
Résultat courant avant impôt	11 177 891	6 850 884
Impôt sur le bénéfice	(5 572 725)	(3 097 382)
BENEFICE DE L'EXERCICE	5 605 166	3 753 502



Affectation du résultat du bilan

(En francs congolais)

Le bénéfice de l'exercice 2010 s'élève à 5 605 165 639,19

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale, en date du 24 mars 2011, a approuvé l'affectation du résultat de l'exercice 2010 comme suit :

Réserve légale	560 516 563,92
Réserve statutaire	2 236 371 037,27
Dividendes	2 527 450 234,00
Tantièmes	280 827 804,00

Après la répartition du résultat porté au bilan, le total des fonds propres de la banque s'établit à **CDF 29 340 011 062,50** se décomposant comme suit :

Capital	4 975 768 997,50
Réserve légale	1 912 511 335,04
Réserve statutaire	6 294 365 633,89
Réserves facultatives	82 440 356,14
Provision pour reconstitution du capital	3 145 020 977,00
Provision sur vente d'immeubles	2 392 439 150,87
Provisions pour risques bancaires	1 968 463 088,39
Plus-value de réévaluation	7 316 617 720,10
Report à nouveau	1 252 383 803,57
	29 340 011 062,50

Rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers au 31 décembre 2010

Aux actionnaires et au conseil d'administration de la BANQUE COMMERCIALE DU CONGO S.A.R.L. « BCDC », Kinshasa/Gombe

- 1 Nous avons examiné les états financiers, exprimés en francs congolais, de la Banque Commerciale Du Congo s.a.r.l. (BCDC) au 31 décembre 2010. Ces états financiers comprennent le bilan, le compte de résultats, l'état de variation des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.
- 2 La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes généralement admis en République Démocratique du Congo et aux instructions de la Banque Centrale. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.
- 3 Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.
- 4 Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

- 5 A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière au 31 décembre 2010, ainsi que la performance financière et les flux de trésorerie conformément aux principes comptables généralement admis en République Démocratique du Congo et aux instructions et directives de la Banque Centrale du Congo.

Le 21 mars 2011
PricewaterhouseCoopers sprl

